



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Collège des IA-IPR
Collège des IEN ET EG

Grenoble, le 25 mai 2023

Réf N° 2023-31
Dossier suivi par :
Cyril HELAY GIRARD
Tél. 06 20 33 31 23
Mél : cyril.girard@ac-grenoble.fr

Loïc SENEJOUX
Tél : 06 20 33 77 96
Mél : loic.senejoux@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

La rectrice de l'académie

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation
nationale

Mesdames et messieurs les principaux et proviseurs
s/c de messieurs les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie
inspecteurs pédagogiques régionaux d'EPS

Objet : Enseignement du savoir rouler à vélo dans le premier et le second degré

Références :

- Instruction interministérielle du 2 juillet 2020 relative à l'organisation du déploiement territorial du programme interministériel « Savoir Rouler à Vélo »
- Bulletin officiel n°26 du 01-07-2021 – Circulaire du 26 juin 2021 relative aux *Pratiques sportives*
- Directive nationale d'orientation du 19-10-2022 « Pilotage et mise en œuvre au niveau territorial pour l'année 2022-2023 » Bulletin officiel n°39 du 20-10-2022
- Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 « Encadrement des activités physiques et sportives en écoles maternelles et élémentaires publiques »

Situé à la croisée d'enjeux sociétaux actuels liés à la santé publique, à la sécurité et au développement durable, le savoir rouler à vélo (SRAV), priorité gouvernementale formalisée par la présente circulaire, doit permettre aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires pour atteindre une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Parce que l'Ecole y contribue, avec d'autres acteurs, je souhaite attirer votre attention sur les consignes ci-dessous.

1. Renforcer le pilotage et la coordination – Structurer une stratégie

Dans la continuité des réflexions engagées et sous l'autorité des DASEN, les IEN en charge du dossier EPS organiseront, dès la rentrée prochaine avec leur homologue du SDJES, un groupe de travail réunissant les principaux acteurs institutionnels et associatifs œuvrant pour le développement du SRAV. Parmi les partenaires incontournables, seront notamment conviés : le conseil départemental ; l'USEP ; l'UNSS ; la ou les collectivités territoriales en charge des mobilités douces ; le comité départemental de la Fédération Française de cyclisme et la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Cette liste est indicative et peut-être complétée au regard des acteurs œuvrant dans chacun des cinq départements de l'académie.

A partir d'un état des lieux et des priorités géographiques fixées par le DASEN, ce groupe définira **une feuille de route pour coordonner le développement du SRAV, pour les trois années à venir**. Elle visera prioritairement le premier degré et pourra débiter dès le cycle 1. Les collèges et particulièrement les classes de sixième auront toutefois une place entière dans la réflexion et les actions, afin que le travail engagé puisse aboutir à la validation du bloc 3 du SRAV en fin de cycle 3.

2. S'appuyer sur un cadre et des outils pour travailler le bloc 3 du SRAV au cycle 3

A l'école, comme au collège, il est préconisé que les enseignants s'appuient sur le parcours type « savoir rouler » de l'académie pour valider les pré requis avant de faire évoluer les élèves à vélo sur les voies publiques. Dans le premier degré, les sorties sur voies publiques sont organisées avec l'accord des directrices et directeurs d'école dans le strict respect de la circulaire en vigueur. Au collège, pour organiser des sorties sur voies publiques, les professeurs d'EPS se réfèrent obligatoirement aux préconisations académiques contenus dans le PASS vélo voie publique (<https://eps-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/article/pass-velo-voie-publique>).

3. Organiser les moyens pour développer l'acquisition des savoirs sportifs fondamentaux

Parce qu'il nécessite une organisation pédagogique spécifique, l'enseignement du bloc 3 du SRAV en collège, fera l'objet de moyens d'encadrement à prioriser par les chefs d'établissement. Au même titre que l'organisation du savoir nager, ces modalités seront précisées dans le projet EPS de l'établissement.

Sachant compter sur votre engagement au service de la réussite de tous les élèves,



Hélène Insel